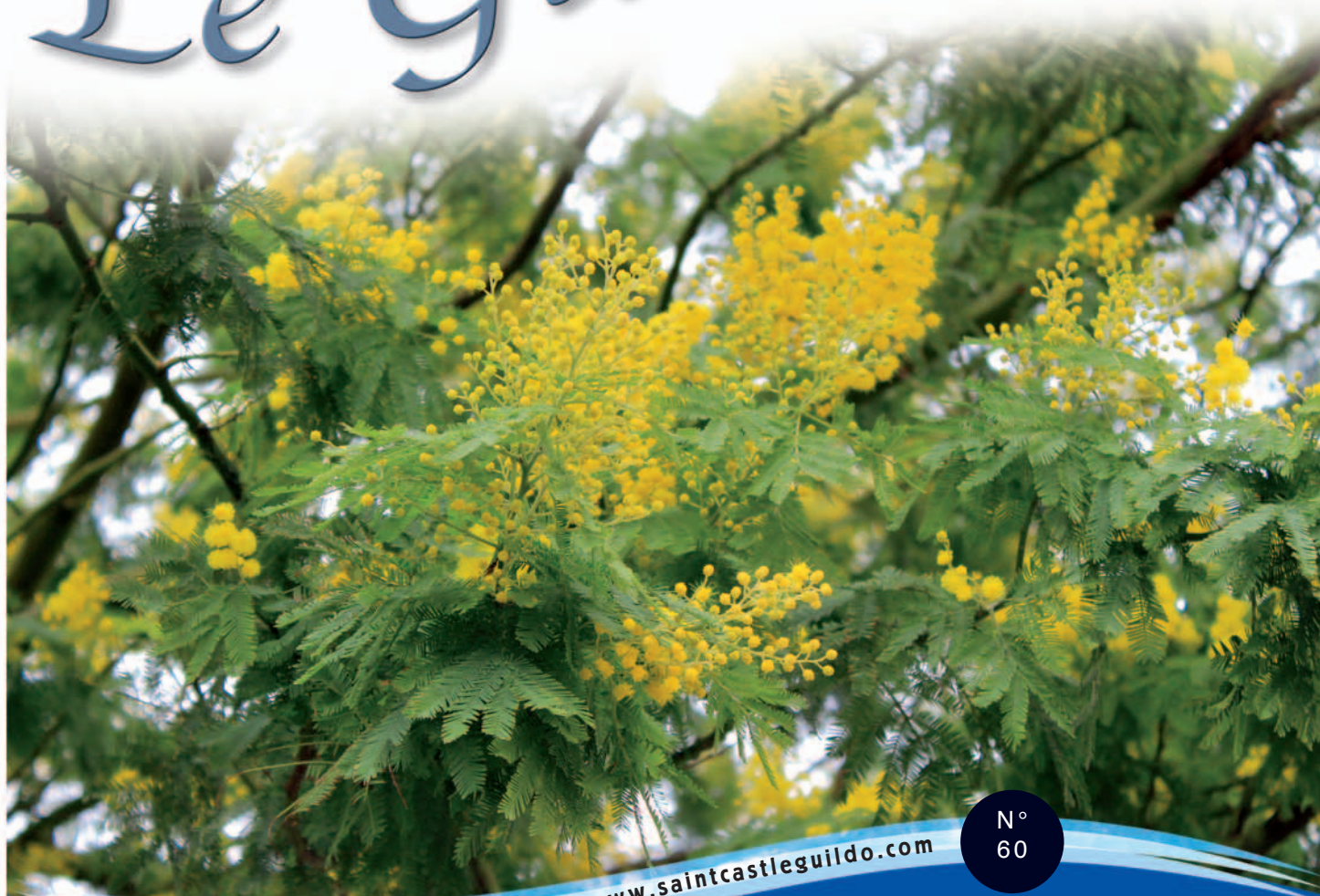




Les échos de

Saint-Cast Le Guildo



www.saintcastleguildo.com

N°
60

mars 2014



Informations Municipales

Mairie de Saint-Cast le Guildo

Hôtel de Ville

2 bis, rue de la colonne
22 380 ST-CAST-LE GUILD
TÉL. : 02 96 41 80 18
FAX : 02 96 41 98 08

mairie@saintcastleguildo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9 h-12 h
et de 14 h-16 h
du mardi au vendredi :
9 h-12 h et 14 h-17 h.

SOMMAIRE

Élections municipales	p 2
Actualités	p 3
Les infos municipales	p 4
Communiqué élagage lignes électriques	p 8
Etat civil	p 10
Permis de construire	p 10
Infos pratiques	p 11
Actualité des associations	p 12
Cinéma l'Eden	p 15
Événements à venir	p 16

DIRECTEUR DE
LA PUBLICATION :
Jean FERNANDEZ

COMITÉ ÉDITORIAL :
M. Jean François GIRARD
M^{me} Catherine
FOUCAULT-COULIBALY,
M^{me} Marie-Noëlle BRIENT,
M^{me} Annie LEBLANC,
M^{me} Agnès DURAND

CONCEPTION GRAPHIQUE
ET MISE EN PAGE :
RAYURES ET POINTILLÉS
Le Kerpont

22130 SAINT-LORMEL
Tél. : 02 96 80 49 44
www.rayuresetpointilles.com
E-Mail : liletooo@wanadoo.fr

IMPRESSION ET FAÇONNAGE :
Imprimerie PEIGNE
22 100 DINAN
Tél. : 02 96 39 22 17
Fax : 02 96 85 42 27

Photo de couverture :
Prise de vue fournie
par la Mairie

Dépôt légal imprimerie 2005

ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 23 ET 30 MARS 2014

LES BUREAUX DE VOTE SERONT OUVERTS DE 8H00 À 18H00 ET SERONT RÉPARTIS COMME SUIT :

- Bureau 1 et 2: salle Bec Rond – rue des Vallets
- Bureau 3: salle des Pierres Sonnantes – rue St-Eniquet

RAPPEL :

- 23 sièges à pourvoir,
Conseil Municipal
- 6 sièges à pourvoir
(+2 suppléants),
Conseil Com-
munautaire

Depuis 2008, le scrutin de Saint-Cast est de mode « liste bloquée ». Le Guildo avait conservé le mode antérieur avec panachage. Aujourd'hui le scrutin « liste bloquée » s'applique à toute la commune. (Comme c'est le cas doré-

navant pour toutes les villes de plus de 1000 habitants).

Pour ce scrutin, vous élirez également vos conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez un seul bulletin de vote mais y figureront les deux listes de candidats.

Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.

Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Rappelons que la moitié des sièges est attribuée à la liste majoritaire ; l'autre moitié est répartie entre les listes candidates, au prorata des résultats.



ATTENTION : POUR POUVOIR VOTER, VOUS DEVREZ PRÉSENTER UNE PIÈCE D'IDENTITÉ.

Pour rappel, les pièces d'identité acceptées sont les suivantes :

Carte nationale d'identité • Passeport • Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'État • Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire • Carte vitale avec photographie • Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore • Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie • Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie • Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires • Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer • Permis de conduire • Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'État • Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 • Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.



Évènements

Actualités à Saint-Cast Le Guildo !

Février, avec le vent, les marées, les inondations et les tempêtes ! Les côtes bretonnes ont été balayées par les intempéries. Saint-Cast Le Guildo n'a pas été épargnée. Témoignage en images :



RECRUESCENCE DES NIDS DE CHENILLES PROCESSIONNAIRES SUR LA COMMUNE

Le nombre de nids détectés sur la Commune est en augmentation par rapport à l'année précédente. La simple présence de ces nuisibles peut engendrer des réactions allant de l'allergie simple à de graves complications chez l'être humain.

Des animaux domestiques ont même dû être opérés en urgence...

IL EST DU DEVOIR DE TOUS DE CONSIDÉRER CE FLÉAU AVEC SÉRIEUX ET RIGUEUR.

À cet effet, je vous rappelle l'arrêté du 18 mars 2011, réglementant l'éradication des chenilles processionnaires.

ARRÊTÉ

• **ARTICLE 1:** Chaque année, avant la fin de la première quinzaine du mois de mars, les propriétaires ou les locataires sont tenus de supprimer mécaniquement les cocons

élaborés par les chenilles processionnaires du pin qui seront ensuite incinérés.

• **ARTICLE 2:** La lutte contre ces organismes nuisibles est obligatoire, de façon permanente dès leur apparition et ce quel que soit le stade de leur développement et quels que soient les végétaux, produits végétaux et autres objets sur lesquels ils sont détectés.

• **ARTICLE 5:** Les contrevenants aux arrêtés de police municipale sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la première classe conformément aux dispositions de l'article R 610-5 du code pénal.

Je compte sur le civisme de tous et vous en remercie

Le Maire — Jean FERNANDEZ



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JANVIER 2014)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 30 janvier 2014

REPRISES ANTICIPÉES DES RÉSULTATS 2013 BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGETS ANNEXES

Madame MICHEL, Adjointe au Maire en charge des finances, précise que l'instruction comptable prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Il est permis de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate et prend acte des résultats de l'exercice 2013.

OCTROI D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AU C.C.A.S. – ANNÉE 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE de subventionner le budget du C.C.A.S de 20900 € au titre de l'année 2014

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2014

Madame MICHEL propose de maintenir les mêmes taux d'imposition pour 2014.

	Taux 2013	Taux 2014
Taxe d'habitation	27.18%	27.18%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19.70%	19.70%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49.99%	49.99%

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

AUTORISATION DE PROGRAMME – BUDGET COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 23 Voix POUR et 2 Abstentions (M^{me} ALLORY + pouvoir M^{me} ISERN) DÉCIDE d'approuver la création des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) pour les opérations intitulées « Station SNSM et Office du Tourisme 2014-2015 » telles que présentées ci-dessous :

Libellé	Montant initial de l'AP	Montant des CP	
		2014	2015
Station SNSM	376 730 €	226 250 €	150 480 €
Office du Tourisme	504 000 €	223 000 €	281 000 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

La Commission de Finances, élargie au Conseil Municipal, s'est réunie le 20 janvier 2014 pour examiner le projet de Budget Primitif 2014.

Madame MICHEL présente le projet de budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS UN VOTE A MAIN LEVÉE VALIDE PAR 19 Voix POUR ET 6 Voix CONTRE (M^{me} ALLORY + pouvoir de M^{me} ISERN – M. LORRE + pouvoir de M. COJEAN – M. MENARD – M. MONT-FORT)

Fonctionnement : 8364601 €

Investissement : 4676555 €

TOTAL : 13041156 €

N. B: Après ce vote du Budget Primitif Communal, la trésorerie a informé la Commune avoir commis une erreur de saisie des recettes de fonctionnement. Ceci a conduit à un nouveau vote de correction en Conseil Municipal du 10 février 2014, validant à l'unanimité les valeurs suivantes :

Fonctionnement : 8282799 €

Investissement : 4676555 €

TOTAL : 12959354 €

BUDGET TENNIS

Fonctionnement : 40314 €

Investissement : 11455 €

TOTAL : 51769 €

BUDGET CUISINE CENTRALE

Fonctionnement : 423000 €

Investissement : 80280 €

TOTAL : 503280 €

BUDGET V.V.F

Fonctionnement : 350 €

Investissement : 270 €

TOTAL : 620 €

BUDGET CAMPINGS

Fonctionnement : 168079 €

Investissement : 2411 €

TOTAL : 170490 €

BUDGET PORT

Le Budget Primitif port 2014 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Fonctionnement : 716979 €

Investissement : 1880863 €

TOTAL : 2597842 €



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JANVIER 2014)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

BUDGET LOTISSEMENT « BEL AIR »

Fonctionnement:97 640 €
Investissement:73 280 €
TOTAL:170 920 €

BUDGET R.A.T

Fonctionnement:11 614 €
Investissement: / €
TOTAL:11 614 €

BUDGET SERVICE D'EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
APRÈS UN VOTE A MAIN LEVÉE VALIDE
PAR 19 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE (M. MONTFORT) et 5 ABSTENTIONS
(M^{me} ALLORY + pouvoir de M^{me} ISERN –
M. LORRE + pouvoir de M. COJEAN – M. MENARD)

Fonctionnement:452 511 €
Investissement:567 648 €
TOTAL:1 020 159 €

BUDGET SERVICE D'ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
APRÈS UN VOTE A MAIN LEVÉE VALIDE
PAR 19 Voix POUR

1 Voix CONTRE (M. MONTFORT) et 5 ABSTENTIONS
(M^{me} ALLORY + pouvoir de M^{me} ISERN –
M. LORRE + pouvoir de M. COJEAN – M. MENARD)

-DÉCIDE d'approuver la section de fonctionnement du
projet de budget assainissement pour l'exercice 2014.

Fonctionnement:290 452 €
Investissement:753 762 €
TOTAL:1 044 214 €

AVANCE DE TRÉSORERIE DE 30 % AUX ASSO- CIATIONS AU TITRE DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2014

Dans l'attente de la répartition du crédit des subventions
aux Associations pour l'année 2014, Madame Marie-
Madeleine MICHEL, Adjointe au Maire en charge des
Finances, propose au Conseil Municipal d'octroyer aux
Associations qui en feraient la demande et sur présen-
tation de justificatifs, une avance de 30 % du montant
de la subvention allouée en 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ VALIDE.

TARIFS DES MOUILLAGES DE LA GARDE:

Suite à l'exposé de Madame MICHEL,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ

FIXE à compter du 1^{er} janvier 2014, les tarifs concernant
LES MOUILLAGES DE LA GARDE comme présenté dans
le tableau en bas de page.

CRÉATION D'UNE RÉGIE MUNICIPALE POUR L'EN- CAISSEMENT ET LA GESTION DE L'ENSEMBLE DES MOUILLAGES DE SAINT-CAST LE GUILD O

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en
date du 18 décembre 2013,

Madame MICHEL, Adjointe en charge des finances,
informe l'Assemblée qu'il convient de supprimer la régie
de recettes pour l'encaissement des mouillages de la
Fresnaye afin d'y substituer une régie de recettes pour
l'encaissement de l'ensemble des mouillages commu-
naux à compter du 1^{er} février 2014.

Cette régie fonctionnera du 1^{er} janvier au 31 décembre.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE A L'UNANIMITÉ

Longueur	Du 1er avril au 31 mai et du 1er octobre au 31 octobre tarif mensuel		Du 1er juin au 30 juin et du 1er septembre au 30 septembre tarif mensuel		Du 1er juillet au 31 août tarif mensuel (*)		Du 1er juillet au 31 août tarif journalier (*)		Du 1er avril au 31 octobre forfait longue durée	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Jusqu'à et = à 5.99m	88.00 €	90.00 €	141.00 €	144.00 €	205.00 €	209.00 €	12.00 €	12.50 €	630.00 €	640.00 €
de 6m à 6.99m	96.50 €	98.50 €	163.00 €	166.00 €	246.00 €	251.00 €	13.00 €	13.50 €	756.00 €	771.00 €
De 7m à 7.99m	104.50 €	107.00 €	188.00 €	192.00 €	287.00 €	293.00 €	14.00 €	14.50 €	882.00 €	900.00 €
De 8m à 8.99m	122.50 €	125.00 €	215.00 €	219.00 €	328.50 €	335.00 €	15.00 €	15.50 €	1 009.00 €	1 030.00 €
De 9m à 9.99m	140.00 €	143.00 €	244.00 €	249.00 €	369.00 €	376.00 €	16.00 €	16.50 €	1 134.00 €	1 157.00 €
De 10m à 10.99m	174.50 €	178.00 €	280.50 €	286.00 €	409.00 €	417.00 €	17.00 €	17.50 €	1 261.00 €	1 286.00 €
au-delà de 11m	210.00 €	214.00 €	326.50 €	333.00 €	472.00 €	481.00 €	18.00 €	18.50 €	1 450.50 €	1 479.00 €
* Le service navette du 1er Juillet au 31 Août est inclus dans les tarifs des mouillages de la Garde										
Mouillages privés	tarifs 2013	tarifs 2014								
bateau jusqu'à 7.99m	162.00 €	165.00 €								
bateau de 8m et plus	190.00 €	194.00 €								



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JANVIER 2014)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DE SAINT-CAST POUR LA GESTION DES RACKS AU PORT DE SAINT-CAST

Monsieur HERVE, Adjoint en charge des affaires maritimes, demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association des plaisanciers de Saint-Cast pour la gestion des racks à annexes au Port de Saint-Cast

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE À L'UNANIMITÉ

CANTINE SCOLAIRE – LANCEMENT CONSULTATION « ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE » POUR TRAVAUX DE RÉAFFECTATION DU BÂTIMENT DE L'ANCIENNE ÉCOLE « LES HORTENSIA » EN CANTINE SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur HERVE informe le Conseil Municipal que l'ancienne école « Les Hortensias » va être réaffectée en cantine scolaire.

Il demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à lancer une consultation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la programmation de ce projet et à demander une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ VALIDE APRÈS UN VOTE A MAIN LEVÉE

Par 21 Voix POUR et 4 Voix CONTRE

(M^{me} ALLORY + pouvoir de M^{me} ISERN – M. MENARD – M. MONTFORT)

DIGUE DE LA GRANDE PLAGE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR L'ÉTUDE SUR LE CLASSEMENT DE LA GRANDE PLAGE EN OUVRAGE « DIGUE »

Monsieur VILT, Adjoint en charge des travaux, informe le Conseil Municipal, que le décret du 11 décembre 2007 sur la sécurité des ouvrages hydrauliques, codifié aux articles R.214.113 et suivants du Code de l'Environnement et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008, réforme les dispositions réglementaires relatives aux digues de protection contre les inondations et submersions.

Il demande au Conseil Municipal, d'autoriser le Maire à lancer une consultation pour effectuer une étude sur le classement de la grande plage en ouvrage « digue ».

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE À L'UNANIMITÉ

CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS POUR 2014 AUX SERVICES TECHNIQUES, A LA PISCINE ET AU SERVICE DES MOUILLAGES DU PORT DE LA GARDE

À l'approche de la saison estivale 2014 et en vue de renforcer les différents services, Monsieur Jean-François GIRARD, Adjoint en charge du personnel, demande au Conseil Municipal s'il est favorable à la création de :

- 4 postes d'auxiliaire de service, à temps complet, affectés aux Services Techniques pour la période du 1^{er} avril au 30 Septembre 2014

CONSTRUCTION DE L'OFFICE DE TOURISME – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET:

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2013 validant l'esquisse pour la construction de l'Office du Tourisme.

Il présente au Conseil Municipal l'avant-projet remis par l'architecte.

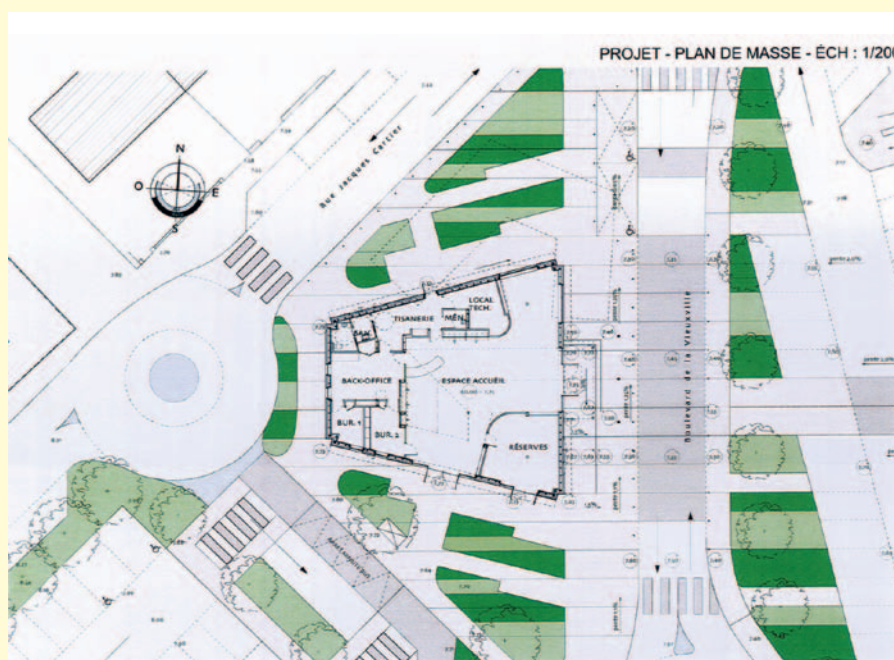
LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APRÈS UN VOTE A MAIN LEVÉE VALIDE PAR 18 Voix POUR

6 Voix CONTRE (M^{me} ALLORY + pouvoir de M^{me} ISERN – M. LORRE + pouvoir de M. COJEAN

M. MENARD – M. MONTFORT)

Et 1 ABSTENTION (M^{me} TILLON)





Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JANVIER 2014)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

- 1 poste d'auxiliaire de service, à temps complet affecté à la tenue de la caisse et de l'entretien de la piscine pour le mois d'août 2014
- 2 postes d'auxiliaire de service, à temps complet affectés au Service des mouillages de la Garde pour les mois de juillet et août 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE À L'UNANIMITÉ

CESSION TERRAIN PARTIE DE LA PARCELLE AE n° 261 – RUE DES CAROUGES

Le Maire informe l'assemblée que Monsieur Guy ALLAIN accepte de céder, à titre gratuit, à la collectivité la partie de son terrain cadastré section AE n° 261 affecté à un usage de chemin d'accès aux différentes propriétés depuis la rue des Carouges.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE À L'UNANIMITÉ (M. ALLAIN Guy ne prend pas part au vote)

AUTORISATION ACOUSSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AK n° 82 RUE PRIMAUGUET

Le Maire, informe l'assemblée que la parcelle cadastrée section AK n° 82 sise rue Primauguet, appartenant à la SCCV LES DUNES ET MELINA, située dans une zone soumise au droit de préemption, fait l'objet d'une demande de Déclaration d'Intention d'Aliéner.

Ce bien présente un intérêt pour la Commune car il se situe dans une zone qui va faire l'objet d'un aménagement de voirie afin d'améliorer la circulation et le stationnement aux abords de l'Office de Tourisme et de la Place du Général de Gaulle.

Le Maire propose de préempter et d'acquérir cette parcelle suivant l'estimation des domaines en date du 01/01/2014, soit 67 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE À L'UNANIMITÉ

RÉGULARISATION CESSION DE L'ALLÉE DES PERRIERES DE BESNAULT

Le Maire informe l'assemblée que l'allée des Perrières de Besnault avait été classée dans la voirie communale par délibération du conseil municipal en date du 23/08/1976 et qu'aucun acte de cession n'existe au profit de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE À L'UNANIMITÉ LA RÉGULARISATION NÉCESSAIRE

RÉGULARISATION D'EMPRISES DE L'ESPACE PUBLIC AU DROIT DES PROPRIÉTÉS DU LOTISSEMENT DES ROCHETTES

Le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal, dans sa séance du 23/01/1971, avait décidé la suppres-

sion des sentiers du lotissement des Rochettes qui devaient être cédés à titre gratuit aux riverains jusqu'au droit des limites de leurs propriétés. Aucun acte de cession n'existe au profit de chaque propriétaire concerné à ce jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE A L'UNANIMITÉ LA RÉGULARISATION NÉCESSAIRE

RÉGULARISATION CESSIONS TERRAINS PARCELLES CADASTRÉES SECTION AC n° 609, n° 611 et n° 613 – ALLEE LOUISE ET ARTISTIDE SICOT

Le Maire informe l'assemblée que les parcelles cadastrées section AC n° 609 d'une superficie de 89 m², AC n° 611 d'une superficie de 35 m² et AC n° 613 d'une superficie de 109 m², avaient été cédées à la collectivité pour l'élargissement de l'allée Louise et Aristide Sicot et qu'aucun acte de cession n'existe.

Par conséquent, Monsieur et Madame DELANOY demandent la régularisation de cette cession.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE A L'UNANIMITÉ LA RÉGULARISATION NÉCESSAIRE

RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur VILT, Adjoint en charge des travaux, informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Electricité a procédé à une nouvelle étude pour le remplacement de foyers ballons fluorescents. Ces rénovations s'inscrivent dans la continuité de ceux déjà remplacés en 2013.

Le coût total de l'opération a été estimé à 119 500 €.

Il demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à approuver ce projet pour l'année 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE A L'UNANIMITÉ

TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES RÉSERVOIR DE LA ROCHEVEN

Monsieur VILT, Adjoint en charge des travaux, informe qu'il a été demandé au Syndicat Départemental d'Electricité de réaliser l'effacement de réseaux sur le site du réservoir de la Rocheven. (chiffrage 2 100 € TTC)

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE À L'UNANIMITE

TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES – RUE DE SAINT-ENIGUET

Monsieur VILT, Adjoint en charge des travaux, informe qu'il a été demandé au Syndicat Départemental d'Electricité de réaliser l'effacement de réseaux rue St Eniguet. (chiffrage 10 750 € TTC)

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE À L'UNANIMITÉ



COMMUNIQUÉ

LIGNES ÉLECTRIQUES : ZOOM SUR L'ÉLAGAGE

Suite aux tempêtes dévastatrices qui ont balayé les côtes bretonnes, il est utile de rappeler les règles en matière d'élagage, afin de préserver au maximum l'électricité dans les foyers..

L'élagage constitue un véritable enjeu pour la qualité de l'acheminement électrique. Il répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des biens et des personnes à proximité des lignes.

TECHNIQUES UTILISÉES

Les travaux d'élagage réalisés avec les techniques traditionnelles sont longs et difficiles. C'est pourquoi ERDF expérimente la « girafe » et « l'élagage héliporté ».

Élagage par « girafe »

La « girafe » est un engin doté d'une scie circulaire placée à l'extrémité d'un mât télescopique pouvant atteindre une hauteur de 22 mètres. Cette méthode est 5 fois plus rapide que les techniques classiques. Elle permet d'élaguer environ 1 km de ligne par jour.

Élagage par hélicoptère

Pour les zones difficiles d'accès où les moyens conventionnels sont peu appropriés, cette technique a un rendement très élevé : alors qu'il faut en moyenne

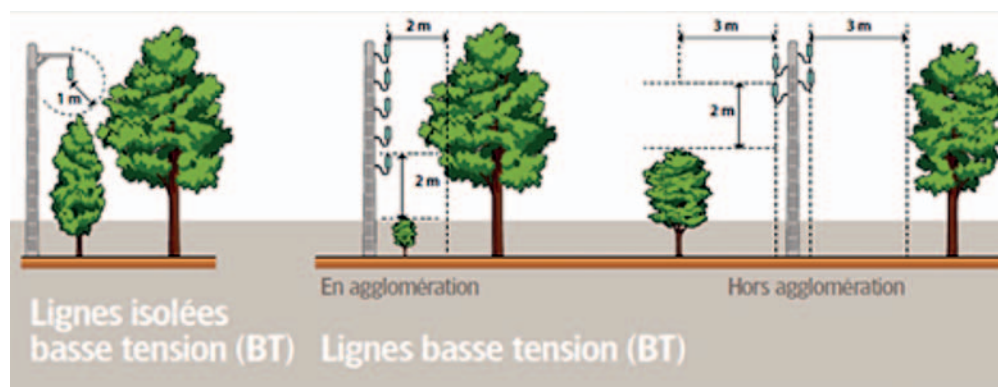
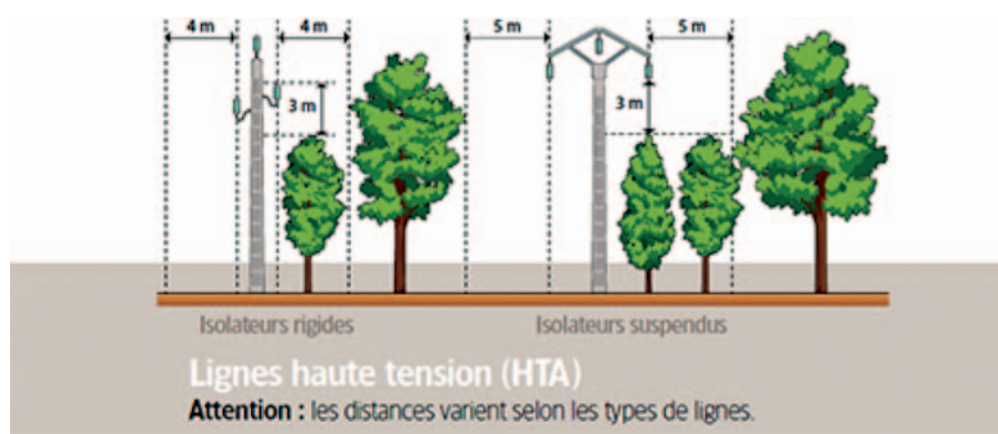
un mois pour élaguer 4 à 5 km avec les techniques traditionnelles, une seule intervention par hélicoptère permet d'élaguer environ 6 km de ligne.

QUELLE EST LA RÉGLEMENTATION SUR LA

DISTANCE ENTRE LES BRANCHES ET LES LIGNES

ERDF demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes (norme NFC 11-201).

En cas de chute d'arbre sur la ligne électrique, le propriétaire ou le locataire, en tant que gardien de l'arbre, est présumé responsable des dommages causés à la ligne. ERDF pourra ainsi lui demander réparation des préjudices subis.





COMMUNIQUÉ

QUI DOIT SE CHARGER DE L'ÉLAGAGE SUR VOTRE TERRAIN

Vous êtes propriétaire ou occupant du terrain à élaguer
Il est de votre responsabilité de prendre en charge l'élagage :

- si la plantation de l'arbre est postérieure à la mise en place de la ligne électrique, ou
- si le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation (voir ci-dessus).

Vous pouvez réaliser vous-même l'élagage ou par une entreprise agréée de votre choix à vos frais, après un contact préalable avec ERDF par l'envoi d'une DT-DICT (ou Déclaration de projet de Travaux — Déclaration d'Intention de Commencement de travaux) sur :

www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

Dans les autres cas, ERDF assure l'élagage des végétaux. Vous en serez informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'ERDF.

Une fois l'élagage terminé, que faire du bois coupé ?

Dans le cas où ERDF s'est chargée de l'élagage, elle s'engage à ce que ses prestataires rangent les bois et branches coupés en bordure de tranchée et les laissent à votre disposition. L'évacuation se fait

uniquement sur votre demande avec accord d'ERDF.

CONSEILS PRATIQUES

- Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.
- Entretenez régulièrement votre végétation.
- Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

En cas de chute d'arbre sur la ligne électrique, le propriétaire ou le locataire, en tant que gardien de l'arbre, est présumé responsable des dommages causés à la ligne. ERDF pourra ainsi lui demander réparation.

RAPPEL : LES RÈGLES DE SÉCURITÉ A RESPECTER AUX ABORDS DES LIGNES ÉLECTRIQUES

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à

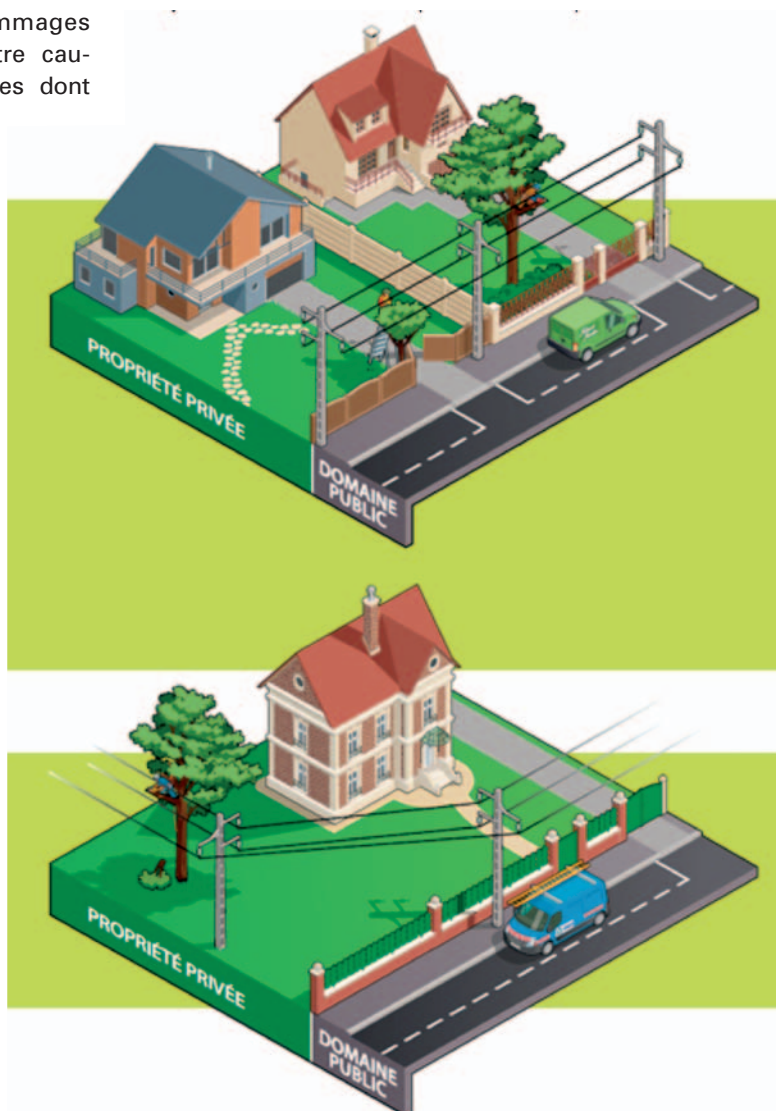
moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50000 V.

- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une

branche tombée sur une ligne mais prévenir le service « dépannage » d'ERDF.

- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.

Si un arbre menace une ligne, prévenir le service « dépannage » d'ERDF au 09 726 750 suivi des deux chiffres de votre département.





PERMIS de CONSTRUIRE

ATTENTION : Un responsable du service du cadastre de DINAN peut venir à votre domicile afin de contrôler la conformité de vos demandes de DP et PC.

- **PC12C0109M1** accordé le 28/01/2014 à **M^{me} DE FOUGEROLLE Camille**, 4, allée Beau Site : augmentation de la hauteur au N.O., relèvement du niveau du RDC, modification de certaines ouvertures
- **PC13C0053** accordé le 28/01/2014 à **M. et M^{me} BRE-GAINT Jean-Jacques** : démolition d'un garage et d'un auvent et construction d'un garage
- **DP14C0002** accordée le 23/01/2014 à **M. BEAUVIR Yves**, 26, rue du Biot : pose d'un abri de jardin
- **DP14C0003** accordée le 24/01/2014 à **la SCI RELAMI**, 30, rue de la Résistance : déplacement d'une ouverture sur un bâtiment
- **DP14C0005** accordée le 24/01/2014 à **M. CHAUVIN Daniel**, 3, rue des Tiolais : réfection d'une véranda et création d'une terrasse
- **DP14C0006** accordée le 24/01/2014 à **M. MARCHAND Jacques**, 3, rue les Landes de la Brousse : pose d'une clôture et d'un portail
- **DP13C0055** accordée le 24/01/2014 à **M. LOUE Philippe**, 1, rue du Hameau : construction d'un garage
- **PC13C0035** accordé le 21/01/2014 à **COTES D'ARMOR HABITAT**, 65, bd de la Côte d'Émeraude : extension 6 logements, restructuration et mise aux normes accessibilité handicapés du foyer logements
- **PC13C0052** accordé le 14/01/2014 à **M. et M^{me} CROSNIER Pierre-Emmanuel**, allée du Chaland : construction d'une maison individuelle
- **PC13C0051** accordé le 14/01/2014 à **M. et M^{me} DUBAR Edouard-Nicolas**, 1 bis, allée des Tourmottes : construction d'une maison individuelle
- **PC13C0053** accordé le 16/01/2014 à **M. et M^{me} BRE-GAINT Jean-Jacques**, 1, rue de la Croix Chauvel : démolition d'un garage en annexe et d'un auvent accolé à la maison d'habitation
- **DP13C0193** accordée le 07/01/2014 à **M^{me} GAULTIER Maryvonne**, 15, rue Chateaubriand : changement d'une porte de garage
- **DP13C0195** accordée le 08/01/2013 à **M. BOURILLET Frédéric**, 17, rue Duguesclin : remplacement de fenêtres de toit
- **DP13C0196** accordée le 03/01/2014 à **M. RIGOLLE Michel**, 6, rue du Chêne Vert : démolition d'un cabanon et construction d'un préau fermé
- **DP13C0201** accordée le 08/01/2014 à **M. FLATTOT Patrick**, rue de la Baillie : pose d'un châssis de toit

- **DP13C0197** accordée le 20/01/2014 à **M. REBOUX Gilles**, 16, boulevard de la Vieuxville : pose de panneaux photovoltaïques
- **DP13C0198** accordée le 21/01/2014 à **M. PETERS Fabrice**, 21, avenue de Pen-Guen : division terrain
- **DP13C0199** accordée le 20/01/2014 à **M. BENOIST René**, rue de l'Amazone : ouverture d'une porte dans une grange
- **DP13C0200** accordée le 21/01/2014 à **SCI DEL MAR**, 1, allée Francis Hamon : pose de 2 fenêtres
- **DP14C0004** accordée le 12/02/2014 à **M. et M^{me} HOCHET Charles**, 9, rue du Chemin Blanc : extension d'une maison individuelle
- **DP14C0009** accordée le 10/02/2014 à **SCI GEO-MEG**, 8, rue Chateaubriand : pose de 3 châssis de toit
- **DP14C0012** accordée le 10/02/2014 à **la Commune de Saint-Cast le Guildo**, boulevard de la Mer, poste de secours : pose de 3 portes
- **DP14C0011** accordée le 12/02/2014 à **la Commune**, rue de Saint Eniguet : pose d'une clôture
- **DP14C0013** accordée le 10/02/2014 à **M. DERANCY Alain**, 8, boulevard de Penthièvre : pose de 2 châssis de toit



ÉTAT CIVIL

Naissances, Mariages et Décès

LORSQUE L'ENFANT PARAÎT :

- **le 30 janvier 2014 : Valentin LEGRAND**
5, allée de Bel Air
- **Le 3 Février 2014 : Aymerick la BEE**
15 rue du Grand Domaine
- **Le 15 Février 2014 : Antoine GRANDET**
8 rue du Petit Train

ILS NOUS ONT QUITTÉS :

- **Le 19 janvier 2014 : Denise THAREAU**
veuve LAVANNIER - 90 ans - 9 Bd de la Mer
- **Le 27 janvier 2014 : Pauline LE TYNEVEZ** veuve
JOSSET - 101 ans- EHPAD - 65 Bd Côte Émeraude
- **Le 12 février 2014 : Hélène HEUX** veuve BOURDAIS
91 ans - 3 rue de la Ville Norme



INFOS PRATIQUES

Communauté de Communes du Pays de Matignon

Communiqué mensuel – MARS 2014

Bâtiment relais pour les entreprises

Un atelier relais, situé dans les anciens établissements TROTEL à Hénanbihen, est disponible à la location pour les entreprises. Le bâtiment a une superficie totale de 900 m² au sol et dispose d'une cour extérieure de 1900 m² revêtue d'un enrobé. Contact: Communauté de Communes au : 02 96 41 15 11.

Subventions aux entreprises

La Communauté de Communes du Pays de Matignon a défini une politique d'aides aux entreprises qui s'installent sur son territoire. Si vous avez un projet de création, d'implantation ou de reprise d'activité sur le territoire, n'hésitez pas à vous adresser aux services de la Communauté de Communes pour vérifier votre éligibilité et établir un dossier. Nous tenterons de trouver des solutions à vos attentes et de vous guider vers les bons interlocuteurs.

Contact: Communauté de Communes — Service animation économique au 02 96 41 24 92

DISTINCTIONS

Médaille ARGENT

Monsieur RENAULT Thierry-Conducteur de Centrale BPE-DMO POINT P BRETAGNE – RENNES

PALMES ACADÉMIQUES

Madame Marie-Madeleine MICHEL, ancienne directrice de l'école privée « Sacré Cœur » est nommée au grade de Chevalier dans l'ordre des Palmes académiques par décret du 8 janvier 2014.

La Municipalité adresse ses sincères félicitations aux récipiendaires

PERMANENCE DE M^{me} BRIENT : MAIRIE DU GUILDO

La permanence mensuelle de M^{me} BRIENT Marie-Noëlle se tiendra le VENDREDI 14 mars 2014 de 10 à 12h00, avec ou sans rendez-vous.

RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.



Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire.

La mairie vous remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT.

Cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP-BEP-BAC-Permis de conduire, et même conduite accompagnée).

Le service état civil

RECUEIL ACTES ADMINISTRATIFS

Pour votre information, le RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS est consultable au Secrétariat Général (1^{er} étage) aux heures d'ouverture de la Mairie de SAINT CAST.

NOUVEAU À ST CAST LE GUILDO

L'ATELIER présente :

TAGUA VALÉRIA - Valérie RENAULT

Bijoux en ivoire végétal et accessoires, Chapeaux « panamas » d'Equateur, créations bijoux personnalisés

07 86 43 41 07 / 02 96 41 14 01

facebook/taguavaléria

1, rue des Ajoncs d'Or - OUVERT TOUTE L'ANNÉE

Du mardi au samedi : 10h30 à 12h30 et 14h30 à 18h30 - Dimanche : 14h30 à 18h30



ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS



INFOS DU GOLF DE PEN GUEN

Le Dimanche 19 janvier, s'est déroulée la 4^e étape du challenge littoral au golf du Tronchet (Saint Malo).

Des conditions de jeu particulièrement difficiles, gel et parcours détrempé, attendaient les 90 joueurs. Nous avons fait le déplacement avec 15 de nos golfeurs, mais l'absence de deux de nos meilleurs joueurs (blessés) ne nous laissait que peu d'espoir de faire un bon résultat. Mais les conditions de jeu furent dures pour tout le monde, et plusieurs de nos joueurs ont réussi à hausser leur niveau de jeu... Et la proclamation des résultats fut une véritable surprise. Non seulement Saint-Cast termine 1^{er}, mais en plus nous prenons la tête de la compétition devant PLENEUF et SABLES D'OR.

Le mois de janvier devait être faste pour toutes nos équipes puisque deux jours plus tard, une étape

du challenge golf émeraude (compétition senior des golfs des côtes d'Armor) se déroulait au golf de Saint-Cast, avec la participation de 80 joueurs. Nos seniors n'ont pas fait de quartier pour s'assurer une large victoire, qui leur permet de remonter au classement général. Le déjeuner faisant suite à la compétition, (Restaurant le 19^e) fut sans nul doute très convivial entre joueurs qui se connaissent depuis fort longtemps.

Dimanche 2 février, 5^e et avant dernière étape du challenge littoral.

Pour assurer des conditions de jeu optimales, le golf des Ormes (Dol de Bretagne) avait pris la décision de nous faire jouer l'après-midi (grand soleil!). Sur ce beau parcours entourant le château et surplombé par des cabanes perchées dans les arbres, la compétition fut âpre.

L'équipe de Saint-Cast prend la deuxième place devant le

golf des Ormes et la victoire revient à Pléneuf, qui par la même occasion prend la tête de la compétition avec ½ point d'avance sur Saint-Cast. Inutile de vous dire que tous les joueurs seront motivés pour emporter la victoire à la dernière journée de compétition qui se joue au golf de... PLENEUF

Très cordialement
Sylvain LEVAVASSEUR
06 86 79 06 85

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

6 rue Léonie Corre
(près de l'Église du Guildo)
**Ouverture toute l'année:
de 10h à 12h
le mercredi et le samedi.**

Chaque jour, il y a une bonne raison de lire.

À la bibliothèque, près de 5000 livres sont proposés en prêt gratuit, concernant tous les domaines:
-documents, biographies, histoire, ouvrages locaux, romans policiers, livres et

bandes dessinées pour les jeunes et plusieurs livres en gros caractères.

Citons parmi nos dernières acquisitions que les lecteurs se disputent:

- **Au revoir là-haut** de Pierre Lemaître (prix Goncourt 2013)



- **Le quatrième mur** de Sorj Chalandon (prix Goncourt des lycéens).



- **Une vérité si délicate** de John le Carré





ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

• La saison de l'ombre de Miano Léonora



etc.....

Une navette véhicule de la bibliothèque départementale qui passe une fois par mois dans notre commune permet de réserver des ouvrages que nous n'avons pas dans nos rayons.

EMMAUS :

60^e ANNIVERSAIRE

Le 1^{er} février, le mouvement EMMAUS célèbre le 60^e anniversaire de l'appel de l'abbé Pierre à se mobiliser contre la misère « Mes amis, au secours... »



Aujourd'hui, après 60 ans de lutte, le mouvement EMMAUS reste mobilisé car

la misère n'a pas disparu au contraire. Il y a toujours des sans-logis, des chômeurs, des pauvres, des gens dans le besoin. EMMAUS avec d'autres associations caritatives continue la lutte. Notre dépôt de MATIGNON, antenne de la Communauté EMMAUS Côtes d'Armor, animée par une petite équipe de bénévoles est un élément actif de cette grande entreprise internationale de solidarité qu'est EMMAUS et qui au fil des ans s'est structurée en 3 grandes branches :

- La **branche communautaire (les compagnons)**
- La **branche action sociale et logement**
- La **branche économie solidaire et insertion**

Chaque samedi nous vous attendons à notre dépôt de MATIGNON pour recevoir vos dons. Nous acceptons tout le matériel en bon état, dont vous voulez vous débarrasser : meubles, vaisselle, linge, vêtements, livres, chaussures, sacs, électroménager, bibelots, jouets...

Ainsi vous participez à l'action de solidarité d'EMMAUS, vous nous permettez de faire vivre notre communauté et de prendre part aux actions nationales et internationales du mouvement. Vous êtes un maillon indispensable pour notre branche communautaire, en nous donnant les moyens de notre action et d'autre

part, vous faites un acte de civilité en nous permettant de recycler, de redonner une autre vie aux produits que vous donnez.

NB : Le dépôt situé sur la route de Saint-Cast Le Guildo à MATIGNON est ouvert tous les samedis de 14 à 17 heures.

Fernand COHAS,
Membre de l'association
EMMAUS

ÉCOLE PRIVÉE GUILDO

Nous avons une intervention de Christian Meghe de l'APMI tous les vendredis après-midi pendant

une période, les CP-CE1 démarrent à 13h30 puis les CE2 CM et enfin les Maternelles. Nous avons pour objectif de créer un conte musical, de créer des paysages sonores, de travailler sur les rythmes et les bruitages.

Nous allons recevoir le cirque Gervais du 22 au 25 avril au Guildo, les enfants vont pouvoir découvrir le monde du cirque

Sabrina GICQUEL
Chef d'établissement
École Notre-Dame
Saint-Cast Le Guildo
02 96 41 03 02



NOUVEAU À ST CAST LE GUILDO

ARCHITECTURE INTÉRIEURE CONSEIL DÉCORATION - DESIGN

pour particuliers & professionnels

- OLIVIER MISTRAL : 06 86 72 67 29
mistral.archi@gmail.com
- AURORE MANEZ : 06 20 89 43 96
aurore.manez@gmail.com



ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

BOURSES AUX VÊTEMENTS 2014

L'Association Familles Rurales MATIGNON/SAINT CAST/SAINT POTAN organise, comme chaque année des bourses aux vêtements, qui se tiendront à la SALLE DES FÊTES DE MATIGNON aux dates suivantes:

- **PRINTEMPS/ÉTÉ:**
DU 7 AU 11 AVRIL 2014
- **AUTOMNE/HIVER:**
DU 6 AU 10 OCT. 2014.

Chantal BEDFERT.

RANDONNÉE CASTINE

La randonnée castine compte 143 adhérents.

Le mercredi à 14 H de 10 à parfois plus de 20 personnes se retrouvent sur le parking de l'Office de tourisme pour une rando-promenade d'environ 1H30 pas trop difficile. Le jeudi à 13H30 toujours au parking de l'Office du tourisme pour le covoiturage une moyenne de 60 marcheuses et marcheurs sont présents pour aller au lieu de R/V des départs de randos. Nous nous arrangeons pour varier les circuits, bord de mer, campagne. Suivant sa forme, chacun choisit son groupe (marche plus rapide d'environ 12 km) et une autre plus « cool » d'environ 8 à 9 km.

2 séjours sont organisés: un au printemps de 3 jours: découverte des îles bretonnes, du littoral Finistérien, Morbihannais. Cette année, nous des-



cendons un peu plus bas: l'Île d'Yeu.

En septembre, nous organisons un séjour d'une semaine, le but est découvrir une région différente chaque année.

Afin que chacun y trouve son compte, nous alternons chaque jour rando et découverte touristique.

Cette année, nous allons dans le Jura près de la frontière suisse.

Le club a son site internet que tous les marcheurs peuvent consulter, notamment ceux de passage dans notre belle région:

www.randonneecastine.com

La bonne humeur et la convivialité sont privilégiées... c'est ce qu'ont constaté les nouveaux arrivants de cette année... et ceux des années précédentes

PARCOURS DU CŒUR

L'Association: la « Randonnée castine » participera le 6 avril au « Parcours du Cœur »,

manifestation de grande envergure puisqu'elle se déroulera partout en France à cette même date. Le départ s'effectuera Square Pellion à 9h00.

Deux parcours de randonnée sont proposés, un de 9 km (cool) et l'autre plus speed de 10 à 12 km... Un café de bienvenue sera proposé aux participants lors du départ et si vous le désirez, un médecin vous attendra pour prendre votre

tension. Il y aura plusieurs animations dont 2 groupes folkloriques et un apéritif sera également offert après la démonstration des pompiers

Pour plus de renseignements, Danielle GUEHENNEUC au 0296418775 Venez nombreux !

Le président:
André Lerondeau

NOUVEAU À ST CAST LE GUILD O

L'ATELIER présente :

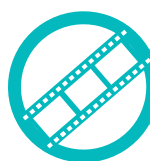
Créations Bois et Couleurs - Pascal RENAULT

Menuiserie d'agencement, mobilier sur mesure, objets déco, tables d'appoint, ...

06 06 59 23 69 / 02 96 41 14 01

www.creations-bois-et-couleurs.com

1, rue des Ajoncs d'Or - OUVERT TOUTE L'ANNÉE
Du mardi au samedi : 10h30 à 12h30 et 14h30 à 18h30 - Dimanche : 14h30 à 18h30



CULTURE

LES ÉCHOS DU CINÉMA L'EDEN

Le succès des retransmissions en direct par satellite depuis le Royal Opéra House de Londres ne se dément pas avec DON GIOVANNI, le 12 février, l'opéra de Mozart que près de 140 mélomanes sont venus admirer et cela malgré les 3 h 40 de spectacle. L'entracte de 20 minutes pendant laquelle le cinéma offre une collation est également largement apprécié du public.

LA SUITE DU PROGRAMME :

La saison continue avec deux ballets, le mercredi 19 mars à 20h 15, LA BELLE AU BOIS DORMANT, le lundi 28 avril à 20h 15, LE CONTE D'HIVER puis, pour clore la saison 2013-2014, le mardi 24 juin à 19h45, l'opéra de Puccini, MANON LESCAUT. Il est possible dès à présent de réserver billet et siège au cinéma et à l'office de tourisme de St-Cast-le-Guildo.

THÉÂTRE À L'ÉCRAN



À l'issue des deux séances de « Théâtre à l'écran », Alain Tricetti, le responsable du cinéma consultera le public pour connaître son

opinion sur l'opportunité de continuer ce type de projections et si oui il proposera une liste de pièces parmi un catalogue assez fourni.

LES ÉVÉNEMENTS À VENIR

Les mois de mars et avril sont riches en événements avec en plus des ballets :

1. Dimanche 16, lundi 17 et mardi 18 mars - **LE PRINTEMPS DU CINÉMA**

- Tarif unique pour tous 3,50 € pour toutes les séances (sauf 3D = +2 €)

2. Jeudi 20 mars à 20h30 - dans le cycle « Les Jeudis du Répertoire »

LA FILLE DE RYAN - film de 1970, de David Lean avec Robert Mitchum, Trevor Howard et Sarah Miles

3. Samedi 22 mars à 20h30 - **Séance spéciale TAL** - Un film exceptionnel qui inclut un live inédit où elle interprète ses plus grands tubes, des moments de vie intimes, des images d'archives, des témoignages de

stars et de proches, mais aussi des images exclusives du travail en studio, en répétitions de danse, ou sur la folie qui entoure ses



déplacements en France. Tarif plein 12 € — réduit 9 € (60 ans +/- 12 ans) - 3 albums CD Infini + bonus à gagner

4. Jeudi 27 mars à 20h30 - « Théâtre à l'écran » : **LES HOMMES PRÉFÈRENT MENTIR** - Tarif unique 8 €

5. Lundi 28 avril à 20h 15, le ballet le **CONTE D'HIVER**

6. Jeudi 10 avril à 20h30 - dans le cycle « Les Jeudis du

Répertoire » **AU NOM DU PEUPLE ITALIEN**, film de 1971 de Dino Risi, avec Ugo Tognazzi, Vittorio Gassman

COURT-MÉTRAGE ALLEGRO MA NON TROPPA

Ven. 14 mars à 20h30. Prix spécial : 5€ Acteur principal: Marc Michel acteur bien connu (photo ci-dessous)

Synopsis : Jacques, 80 ans, ancien universitaire, doit recevoir un prix pour une publication. Mais une lettre d'Emile, qu'il n'a pas vu depuis soixante ans, le pousse à s'échapper, et à rejoindre la maison de cet ancien ami, au bord de la mer. La maison est vide, et Jacques, s'abandonnant à ses souvenirs, va peu à peu relire sa vie à la lumière de celle d'Emile. Tourné chez les thés d'Emma.





Événements à venir

Cinéma "SENIORS"
Lundi 17 mars
14h30
«Le Majordome»



Le jeune Cecil Gaines, en quête d'un avenir meilleur, fuit, en 1926, le Sud des États-Unis, en proie à la tyrannie ségrégationniste. Tout en devenant un homme, il acquiert les compétences inestimables qui lui permettent d'atteindre une fonction très convoitée : majordome de la Maison-Blanche.

C'est là que Cecil devient, durant sept présidences, un témoin privilégié de son temps et des tractations qui ont lieu au sein du Bureau Oval.

À la maison, sa femme, Gloria, élève leurs deux fils, et la famille jouit d'une existence confortable grâce au poste de Cecil. Pourtant, son engagement suscite des tensions dans son couple : Gloria s'éloigne de lui et les disputes avec l'un de ses fils, particulièrement anticonformiste, sont incessantes.

À travers le regard de Cecil Gaines, le film retrace l'évolution de la vie politique américaine et des relations entre communautés.

De l'assassinat du président Kennedy et de Martin Luther King au mouvement des "Black Panthers", de la guerre du Vietnam au scandale de Watergate, Cecil vit ces événements de l'intérieur, mais aussi en père de famille...

(entrée gratuite pour les personnes de Saint-Cast le Guildo âgées de 70 ans et plus : retirer son invitation à la mairie jusqu'au samedi 15 mars - 11 h 30)

Cinéma "JEUNES"
Samedi 8 mars
14h30
LA GRANDE AVENTURE LEGO



Emmet est un petit personnage banal et conventionnel que l'on prend par erreur pour un être extraordinaire, capable de sauver le monde. Il se retrouve entraîné, parmi d'autres, dans un périple des plus mouvementés, dans le but de mettre hors d'état de nuire un redoutable despote. Mais le pauvre Emmet n'est absolument pas prêt à relever un tel défi !

(entrée gratuite pour les jeunes de moins de 18 ans habitant à Saint-Cast le Guildo. Retirer son invitation à la mairie jusqu'au samedi 8 mars - 11 h 30)

La séance est payante pour les adultes accompagnants

LE ROYAL BALLET
LA BELLE AU BOIS DORMANT
 MARIUS PETIPA
 Une chorégraphie éblouissante de virtuosité.



MERCREDI
19 MARS 2014
À 20H15

Comité des Fêtes
 Saint-Cast-le-Guildo

Le 19 et 20 avril
 Square Pellion
 De 10h à 18h

SALON de la Photographie d'Art



VIDE GRENIER
École Hortensias
DIMANCHE 20 AVRIL 2014




Restauration sur place : galettes-saucisses, gâteaux, crêpes, confiseries, boissons chaudes ...

Contact et réservation : Anne MARREC amicalelaïque.
 echosdecote@gmail.com PORTABLE : 06.61.45.82.41

organisé par l'Amicale Laïque « Echos d'Ecole » de Saint-Cast Le Guildo